

Questions orales

réellement passé—et je ne veux pas dire qui disait la vérité—mais pour qu'on puisse savoir . . .

M. Turner (Ottawa-Carleton): Un instant!

M. Alexander: Je le dis avec un très grand respect. Je ne critique pas ce qu'a dit le secrétaire parlementaire, mais j'insiste sur la déclaration de M. McMillan. Le premier ministre ne pense-t-il pas qu'en raison de toute cette confusion on devrait instituer une enquête ou qu'il faudrait saisir le comité permanent des privilèges et élections de l'affaire pour jeter la lumière à ce sujet?

Une voix: Portez une accusation.

M. Alexander: Mon honorable ami dit de porter accusation. Je n'accuse pas. J'essaie tout simplement de savoir ce qui s'est passé.

Des voix: Règlement.

M. l'Orateur: A l'ordre. Sauf le respect que je dois au député, sa question préjugait clairement de la décision que la présidence doit rendre sur trois questions de privilège laissées en suspens. La décision sera rendue à midi. L'opinion de députés sur l'acceptabilité du renvoi se reflétera peut-être dans le jugement de la présidence et dans la façon dont les députés réagiront ensuite, mais je crois que c'est présenter l'affaire sous un mauvais jour que de demander à des députés s'il faut renvoyer la question au comité quand, en fait, trois motions sont aujourd'hui en délibéré à la Chambre pour ce qui est de savoir si, de prime abord, il y a une atteinte aux privilèges dont le comité permanent serait saisi.

* * *

LA SOCIÉTÉ POUR L'EXPANSION DES EXPORTATIONS

LA DEMANDE DE RÉVISION DE LA QUESTION DU BOYCOTTAGE ARABE DU COMMERCE AVEC ISRAËL

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'ai une question pour le ministre de l'Industrie et du Commerce. Le 8 mai, en parlant du boycottage arabe, le premier ministre a fait une déclaration encourageante en disant que cette pratique était étrangère aux principes du gouvernement et qu'il espérait qu'il ne serait pas nécessaire d'envoyer des directives précises à cet effet aux ministères et sociétés de la Couronne. Pourtant, le 2 juin, le ministre de l'Industrie et du Commerce a dit que le gouvernement dans son ensemble étudierait la question sous peu, et que sa position serait communiquée à tous les ministères et à la société de la Couronne. Le ministre dirait-il si le gouvernement a terminé son étude? Dans l'affirmative, quelle est sa conclusion? Va-t-il en informer la Société pour l'expansion des importations, et les autres sociétés, agences et ministères de la Couronne?

L'hon. Alastair Gillespie (ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur l'Orateur, cette question est encore

[M. Alexander.]

à l'étude au cabinet, mais pour répondre au député, je dirai que la réponse que j'ai donnée à plusieurs occasions reste valable jusqu'à ce que nous prenions une autre décision et la fassions connaître.

* * *

LES PÊCHES

LA FERMETURE DES PORTS AUX NAVIRES DE PÊCHE RUSSES—LE RAPPORT DE M. ERNEST WEEKS

M. T. C. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les Îles): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre d'État responsable des Pêcheries. Lorsqu'il a annoncé mercredi dernier que le gouvernement interdirait les ports de l'Est aux flottilles de pêche russes, avait-il alors en sa possession le rapport de M. Ernest Weeks, rapport du ministre, dans lequel on dit que l'interdiction des ports aux navires russes aurait bien peu d'effets sur la pêche excessive? Cette affirmation a été entièrement confirmée par M. Louis Day, secrétaire général de la CIPAN. Le ministre admet-il que le gouvernement semble avoir fermé les ports aux bateaux russes, dont nous voulons la clientèle, mais sans leur interdire les bancs de pêche ni les empêcher de dépasser les contingents, ce que nous ne voulons pas?

● (1140)

L'hon. Roméo LeBlanc (ministre d'État (Pêches)): Monsieur l'Orateur, je n'ai certainement pas oublié le rapport de M. Weeks, qui a été présenté il y a plus d'un an et demi et qui portait sur le développement à long terme des ports canadiens, dans l'hypothèse d'une extension de la juridiction du Canada. Le député a également parlé de l'embarras causé à l'Union Soviétique, question que M. Weeks n'a pas abordée dans son rapport, parce que, à l'époque, les Russes ne faisaient pas 400 escales par année, comme ce fut le cas l'an dernier. Il semble que ce soit le cas cette année, puisqu'il y en a eu 200 au cours des six premiers mois.

Quant à la dernière partie de la question du député—je le prie de m'excuser, ma mémoire est un peu défaillante.

L'ACCÈS DES PORTS DE SAINT-PIERRE ET MIQUELON À LA FLOTTILLE DE PÊCHE RUSSE—LE RAPPORT DE M. WEEKS

M. T. C. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les Îles): Monsieur l'Orateur, je me demande si la mémoire du ministre n'est pas défaillante sur un autre point également; mercredi, il a dit à la Chambre que les îles françaises de Saint-Pierre et Miquelon n'étaient pas équipées pour recevoir la flottille russe. Ignore-t-il que, d'après le rapport de M. Weeks, ces deux îles pourraient offrir des services d'entretien convenables aux bateaux russes? M. Weeks se trompe-t-il ou l'équipement de ces ports a-t-il été réduit entre temps?

L'hon. Roméo LeBlanc (ministre d'État (Pêches)): Monsieur l'Orateur, j'ai parlé d'une défaillance de mémoire, car je ne me souvenais pas du troisième point du député. Je le répète, M. Weeks parlait de la situation d'il y a environ deux ans. De plus, nous avons indiqué au gouvernement français les raisons de la fermeture de nos ports. Nous avons rappelé les relations amicales qui unissent nos deux pays et nous avons dit que nous comprendrions mal qu'ils ne nous soutiennent pas dans cette affaire.